# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-5-80320324

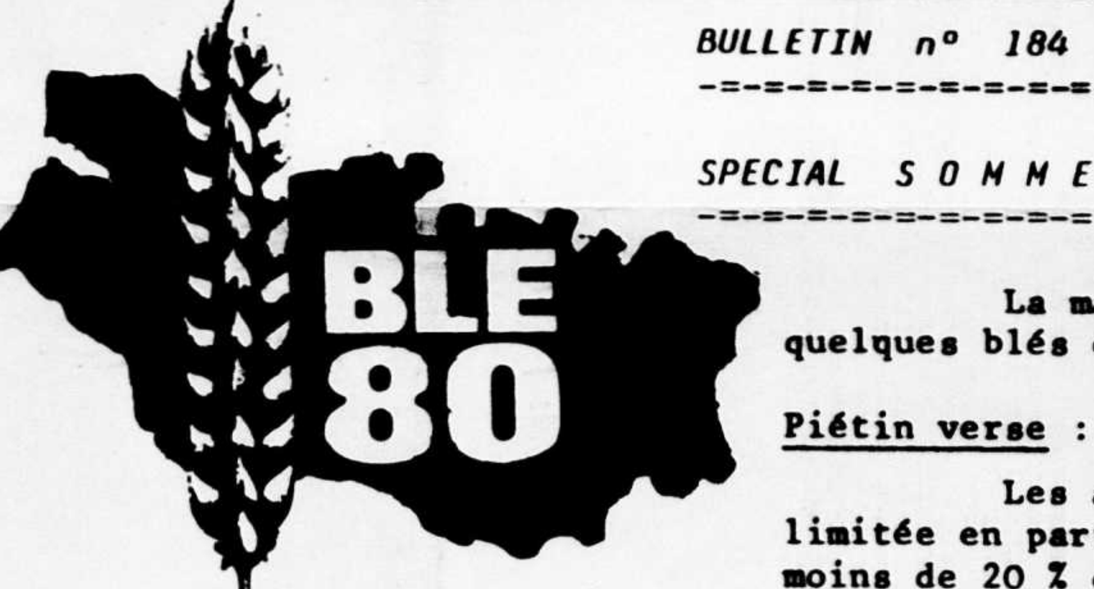
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS

PUBLICATION PERIODIQUE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
EDITION DE LA STATION NORD - PICARDIE
(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)
*B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX - Tél. : (21) 23.09.35*

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F.
*Rég. recettes D. D. A.*
*13, Grand-Place - ARRAS*
*C.C.P. : 5701.50 LILLE*

Imp. Stat. "Nord-Picardie" Directeur-Gérant P. JOURNET




*BULLETIN n° 184 DU 9 MAI 1980*

*SPECIAL S O M M E*

La majorité des blés est au stade 1er, 2ème noeud quelques blés d'octobre ayant pu dépasser ce stade.

Piétin verse :

Les attaques de piétin verse sont de gravité limitée en particulier sur les blés de novembre où moins de 20 % des parcelles atteignent le seuil de traitement, qui est de 20 à 25 % de talles atteintes.

Si au stade 2 noeuds, le seuil de traitement n'est pas atteint, le traitement ne se justifie plus sauf éventuellement cas de septoriose très grave.

Fusariose du pied :

Peu de parcelles présentent des symptômes (1 ou 2 parcelles dans chaque zone observée).

Septoriose :




Elle est présente souvent sur les vieilles feuilles (feuilles basses - Cf. schéma) sans que cela présente un réel danger.

Par contre, elle peut être observée sur feuilles hautes dans quelques parcelles de blé d'octobre (Santerre - Plateau Picard essentiellement).




Le premier traitement peut alors se justifier pour protéger le feuillage afin d'éviter que la maladie ne monte trop haut. Le traitement devra comporter des produits de contact type manèbe, captafol.

Oïdium :

Cas peu nombreux ; cette maladie ne justifie pas de traitement par elle-même.

Rouille jaune :

Plusieurs foyers sont décelés dans la Somme, sur Top au Paraclet, Talent à Proyart, Castan.

On surveillera plus particulièrement les variétés sensibles semées tôt. On interviendra dès l'apparition d'un foyer dans la parcelle. Les conditions douces et humides peuvent favoriser un développement rapide de la maladie.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
J. PETIOT

C.P.P.A.P. n° 533 A.D.

16